

# MILLE LIEUX HUMIDES

La lettre d'information sur les milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté

N°8 - Novembre 2025



**MILIEUX  
HUMIDES**

Bourgogne - Franche - Comté

Prairie humide du Gâtinais (89)  
L. Prunier - CEN Bourgogne



## L'édito de... Marie GUÉNET

Directrice territoriale Seine amont  
Agence de l'eau Seine-Normandie

Créées par la Loi sur l'eau du 16 décembre 1964 qui a fêté ses 60 ans l'an dernier, **les Agences de l'eau portent la politique de l'eau en France en l'adaptant au contexte de chaque bassin**. La région Bourgogne-Franche-Comté a la particularité d'être présente sur les trois bassins Seine-Normandie, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse.

Le **12<sup>e</sup> programme des Agences de l'eau pour la période 2025-2030** est lancé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Chacune des Agences de l'eau déploie son programme avec les spécificités et objectifs particuliers du bassin hydrographique qu'elle couvre. Malgré cette singularité, les trois Agences de l'eau ont toutes pour ambition de **promouvoir et d'accompagner financièrement les opérations ciblées sur l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité associée aux milieux aquatiques et humides**.

Le constat est similaire depuis plusieurs programmes d'intervention : nos territoires ont effectué des progrès considérables pour prendre en compte les milieux humides dans les politiques d'aménagement et s'investissent pour mettre en œuvre des actions en faveur de leur conservation et de leur restauration. Malgré tout, le rythme de disparition des milieux humides ainsi que la dégradation de leur état de santé restent préoccupants.

Fort de ce constat, le comité de bassin de l'Agence de l'eau Seine Normandie du 3 avril 2025 a adopté un vœu portant sur **l'enjeu de connaissance de ces milieux humides et de leur intégration dans les documents d'aménagement et d'urbanisme** qui fixe des **ambitions fortes de recensement et de protection d'ici 2030**. Grâce au Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté qui accompagne les acteurs de territoires en ce sens depuis sa création, une proportion notable du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté a été inventoriée. Si les Agences de l'eau se félicitent du travail accompli, elles restent pleinement mobilisées dans le cadre de leurs 12<sup>e</sup> programmes d'intervention pour **poursuivre l'accompagnement technique et territorial** sur ce sujet d'importance majeure.

**Pour en savoir plus sur les 12<sup>e</sup> programmes d'intervention des Agences de l'eau :**

- [www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030](http://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030)
- [agence.eau-loire-bretagne.fr/home/agence-de-leau/le-12e-programme-2025-2030.html](http://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/agence-de-leau/le-12e-programme-2025-2030.html)
- [www.eaurmc.fr/jcms/pro\\_127118/fr/les-aides-du-12e-programme](http://www.eaurmc.fr/jcms/pro_127118/fr/les-aides-du-12e-programme)



### Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté en quelques mots...

Sa principale mission est d'apporter un appui aux acteurs des territoires par la mise à disposition d'outils mutualisés et l'apport de conseils techniques, notamment pour la réalisation d'inventaires de milieux humides, la construction de stratégies d'intervention, la mise en œuvre d'opérations de gestion ou de restauration, mais aussi dans le domaine de la sensibilisation. Plus d'informations sur [cen-bourgogne.fr](http://cen-bourgogne.fr) ou [cen-franchecomte.org](http://cen-franchecomte.org)

La Journée mondiale des zones humides aura lieu le 2 février 2026.

Autour de cette date, pendant un mois, de nombreuses animations sur le thème « Zones humides et savoirs traditionnels : célébrer le patrimoine culturel » vous seront proposées près de chez vous. Informations sur : [www.zones-humides.org](http://www.zones-humides.org)

Journée mondiale des zones humides



## SOMMAIRE

### 3 - Mise à jour des connaissances

État d'avancement des inventaires de milieux humides à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté

### 4 - Zoom sur...

L'animation foncière : un premier pas vers la préservation des milieux humides

### 6 - Des actions dans les territoires

### 11 - Boîte à outils

Une exposition interactive à emprunter sans modération !

### 12 - Un site à découvrir

Les Prés de Ménetreuil



La Tourbière du Narbief (25) - L. Bettinelli - CEN Franche-Comté

## DE PLUS EN PLUS DE MILIEUX HUMIDES INTÉGRÉS DANS LA BASE DE DONNÉES

- Nombre de milieux humides **fin 2024** :  
**60 733** milieux humides (185 856 ha)
- Nombre de milieux humides **fin 2025** :  
**65 284** milieux humides (200 501 ha)
- **4 551 milieux humides  
(14 645 ha) supplémentaires**

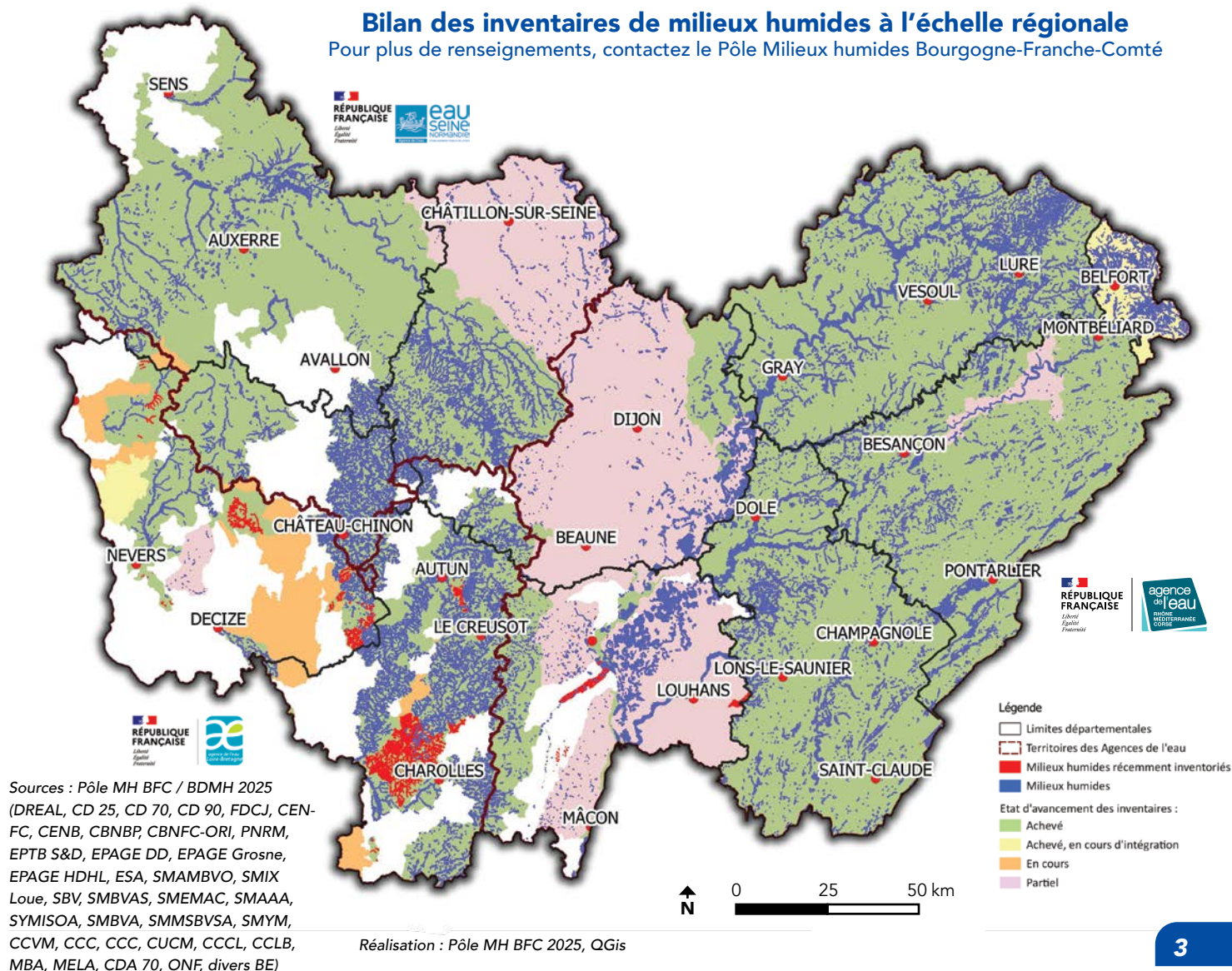
Les données issues des inventaires sont disponibles sur : [www.sigogne.org/geoportal/#/context/bfc/731](http://www.sigogne.org/geoportal/#/context/bfc/731)

# ÉTAT D'AVANCEMENT DES INVENTAIRES DE MILIEUX HUMIDES À L'ÉCHELLE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les inventaires de milieux humides permettent d'identifier les secteurs à préserver et d'envisager des actions de gestion ou de restauration. Bien que non réglementaires et non exhaustifs, ils sont un outil d'aide à la décision pour les collectivités. À ce jour, les inventaires couvrent 85% de la région.

## Bilan des inventaires de milieux humides à l'échelle régionale

Pour plus de renseignements, contactez le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté



**Parcelles du site du Lac des rouges Truites (39) en convention de gestion entre la commune et le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**  
S. Moncorgé - CEN Franche-Comté



**Signature d'un bail emphytéotique pour une parcelle sur la tourbière de Visoncourt (70)**  
J. Langlade - CEN Franche-Comté



## L'ANIMATION FONCIÈRE : UN PREMIER PAS VERS LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Dans le précédent « Zoom sur... », nous vous avons expliqué comment et pourquoi inventorier les milieux humides. L'un des intérêts de repérer des milieux humides à enjeux écologiques est d'essayer ensuite d'en avoir la maîtrise foncière ou d'usage, par acquisition ou contractualisation, préalable incontournable pour les préserver sur le long terme. C'est l'animation foncière.



**Le Conservatoire de Bourgogne a signé une Obligation réelle environnementale avec la société Dijon Granulats pour préserver sur 30 ans un plan d'eau à Marliens (21).**  
E. Laurent - CEN Bourgogne

### MAIS QUE PERMET UNE MAÎTRISE FONCIÈRE OU D'USAGE ?

Elle favorise **un engagement à long terme** en matière de restauration et d'entretien des espaces. En effet, la maîtrise foncière et/ou d'usage permet de :

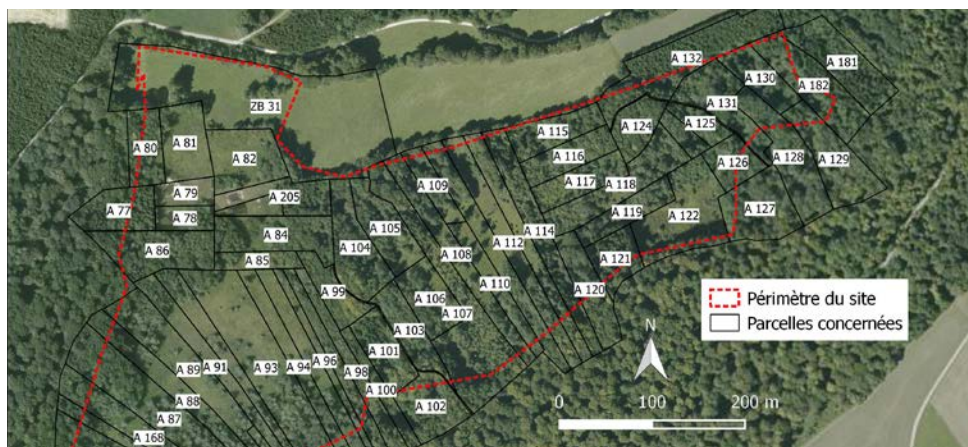
- **réaliser des travaux**, notamment dans le cadre de la restauration de milieux humides ;
- **maîtriser les usages et gérer la fréquentation** (exploitation agricole, forestière, piscicole, etc.) ;
- **garantir la pérennité des mesures** notamment compensatoires ;
- **maintenir les fonctions des milieux humides et leur protection.**

### LA DÉMARCHE D'ANIMATION FONCIÈRE

L'achat de terrains ou la mise en place d'un outil foncier constituent souvent une phase complexe et longue. **Les communes peuvent engager ces démarches seules ou avec l'appui d'organismes compétents** : les Départements, les SAFER, les collectivités détentrices de la compétence Gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), le Conservatoire du littoral, les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté ou les Fédérations de pêche et de chasse. L'animation foncière doit pouvoir **s'inscrire dans les démarches territoriales** telles que les contrats de rivière.

En animation foncière, plusieurs étapes sont généralement à franchir :

- 1 - La réalisation d'un état du foncier concerné par le site pour évaluer sa complexité** : nombre de parcelles, nombre de propriétaires, type de propriété (public, privé) et la situation (indivision, bien non délimité, bien sans maître, etc.) ;
- 2 - L'identification ou la recherche des propriétaires existants** par la consultation du cadastre ;
- 3 - La prise de contact avec les propriétaires** par courrier puis à travers une rencontre le plus souvent sur la parcelle concernée afin d'identifier les enjeux et les besoins de chaque partie ;
- 4 - La négociation, la préparation du type de contrat choisi**, le travail autour du prix, de potentiels cahiers des charges, voire des opérations de bornage, etc. ;
- 5 - La rédaction des actes**, en cas d'actes administratifs, l'ouverture d'un dossier chez un notaire.



L'élaboration d'une **stratégie foncière des milieux humides** ou des **plans de gestion stratégiques des zones humides** permettent de déterminer les objectifs et les critères pour prioriser les milieux et zonages afin de lancer une démarche d'animation foncière.

## Les biens vacants et sans maître : parcelles recherchent propriétaires

Lors de l'étape de l'animation foncière, la recherche des propriétaires est parfois vaine, la parcelle est alors présumée « bien vacant et sans maître ». Le Code général de la propriété des personnes publiques permet alors aux communes ou groupements de communes de récupérer la propriété de parcelles dont les propriétaires sont soit décédés depuis plus de 30 ans sans successeurs, soit inconnus ou disparus et n'ayant pas payé la taxe foncière. Une réelle opportunité pour les collectivités mais attention, une enquête préalable approfondie s'impose avant toute action !

## DIFFÉRENTS OUTILS FONCIERS À DISPOSITION

En fonction du contexte et de l'objectif recherché, différents outils fonciers sont mobilisables :

| Objectif recherché         | Nature de l'outil                     | Description                                                                                                           | Avantages                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maîtriser le foncier       | Propriété                             | Contrat permettant de posséder un bien (achat, échange, leg, donation, etc.)                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confère l'ensemble des droits réels sur le bien (droit d'user, de jouir et de disposer du bien)</li> <li>• Pérenne</li> </ul>                                                                                                                   |
|                            | Bail emphytéotique                    | Bail d'une durée de 18 à 99 ans en échange d'une somme modique (canon du bail)                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confère un droit réel sur le bien</li> <li>• Acte notarié fort et stable</li> <li>• Subsiste en cas de décès</li> <li>• Pacte de préférence possible</li> <li>• Responsabilité des travaux et taxe foncière à la charge du locataire</li> </ul> |
| Maîtriser l'usage des sols | Obligations réelles environnementales | Contrat par lequel des obligations de faire ou de ne pas faire sont attachées au bien et le suivent en cas de cession | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Longue durée possible (jusqu'à 99 ans)</li> <li>• Obligations restant effectives en cas de cession du bien</li> </ul>                                                                                                                           |
|                            | Bail civil                            | Mise à disposition d'un bien en contrepartie d'un loyer                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée libre</li> <li>• Bail souple</li> <li>• Encadrement juridique fort</li> <li>• Pacte de préférence possible</li> </ul>                                                                                                                     |
|                            | Prêt à usage ou commodat              | Un propriétaire met à disposition gratuitement un bien. Celui-ci doit être restitué en l'état et intact.              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Souple</li> <li>• Gratuit</li> <li>• Pacte de préférence possible</li> <li>• Sans durées maximale ou minimale (mais préférable de définir une durée dans le contrat)</li> </ul>                                                                 |
|                            | Convention d'usage ou de travaux      | Contrat de mise à disposition d'un bien en convenant d'une gestion et/ou de travaux spécifiques                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de formalisme</li> <li>• Souple</li> <li>• À titre gratuit</li> <li>• Gestion ou travaux convenus avec le propriétaire</li> </ul>                                                                                                           |

L'animation foncière est un travail de longue haleine mais indispensable pour la préservation des milieux humides. Pour la réussir, voici quelques clefs : bien anticiper les délais induits par chaque type de contrat et bien identifier les interlocuteurs et acteurs concernés pour une bonne communication tout au long des procédures !

**Gaëlle BATARD-WOLF**

Chargée de projets fonciers

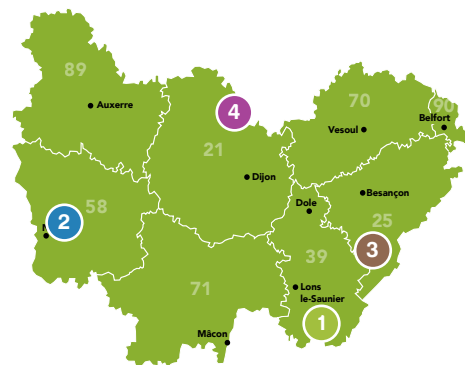
Conservatoire d'espaces naturels de

Franche-Comté

gaelle.batard-wolf@cen-franche-comte.org



Le ruisseau de la Pèle restauré  
PNR Haut-Jura



### 1 UNE PORTION DU RUISSEAU DE LA PÈLE RESTAURÉE

Le diagnostic du réseau hydrographique et la recherche d'éléments d'archives sur le ruisseau de la Pèle ont mis en avant **des perturbations morphologiques des milieux naturels** liées à des opérations de curage, de rectification et de déplacement du cours d'eau. Les milieux humides associés se sont trouvés dégradés par ces interventions combinées à des travaux de drainage.

Soucieuse de préserver ce patrimoine naturel, notamment pour son intérêt écologique particulier, la **commune d'Onoz (39)**, soutenue par le Conservatoire du littoral, a sollicité le **Parc naturel régional du Haut-Jura** pour porter **un projet de restauration morphologique du ruisseau de la Pèle**. Celui-ci a débuté en 2021 et a abouti à partir de l'automne 2023 à la remise en fond de vallée du ruisseau sur **un linéaire restauré de près de 1200m** (900m avant travaux).

Des **dispositifs de franchissement** pour les engins et le bétail ainsi que des **clôtures** et des **plantations** sont venus compléter le projet afin de concilier préservation du ruisseau et de sa zone humide (déjà conventionnée avec le Conservatoire du littoral) et maintien de l'activité agricole en place.

#### Porteur du projet :

Parc naturel régional du Haut-Jura

**Coût total du projet : 277 835€ HT**

#### Partenaires financiers :

Europe via le FEDER (60%), Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (20%)

**Sabrina LE ROY**

Parc naturel régional du Haut-Jura  
s.leroy@parc-haut-jura.fr

### 2 UNE COMMUNE AU SECOURS DE SES AMPHIBIENS

**Une forte mortalité d'amphibiens (40%) due à la circulation sur une route de la commune d'Urzy (58)** ayant été constatée entre 2009 et 2011 par l'association MELA (Maison de l'environnement entre Loire et Allier), la municipalité a jugé indispensable la mise en place d'une action pour les protéger.

En effet, chaque année pendant la période de reproduction, les amphibiens (ici Crapauds communs, Grenouilles rousses, Grenouilles agiles, Grenouilles vertes, Tritons palmés et Salamandres tachetées) sortent de la forêt et traversent une route, en direction de leur lieu de ponte, un étang situé en contrebas.

Ainsi, **un dispositif de fermeture partielle (de 19h à minuit) de la route** à la circulation a été instauré dès 2012 grâce aux bénévoles et élus engagés dans la sauvegarde de ces espèces fragiles. Une première en Bourgogne-Franche-Comté ! Depuis 2020, **la route est même désormais fermée toute la nuit pendant la période de reproduction**.

Les nuits de fermeture, **des comptages des amphibiens** traversant la route sont effectués par le maire d'Urzy. Ces chiffres sont ensuite transmis à la Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne pour assurer le suivi.

#### L'action de sauvetage en bref et en chiffres :

- Entre 1 500 et 3 800 amphibiens comptés par an sur la période de reproduction (chiffres stabilisés autour de 3 500 ces trois dernières années)
- Une dizaine d'élus volontaires pour fermer la route tous les soirs pendant environ 3 mois
- 2 à 4 agents des services techniques pour l'ouverture tous les matins
- Pose de 2 barrières en bois, à l'entrée et à la sortie de la route (4 000€)
- 8 cadenas (car vandalisme) pour fermer les barrières
- 8 panneaux « Traversée d'amphibiens » (150€ pièce) déjà achetés car vol, vandalisme, accident, et des panneaux de déviation
- 2 caméras de type caméra de chasse (70€ pièce)
- 1 animation nocturne par an (250€ l'animation)



**Laetitia GUYOT**  
Commune d'Urzy  
mairie@urzy.fr

**Depuis quelques années, la route est souvent fermée dès le mois de janvier alors que dans les années 2010, elle l'était plutôt en mars. Un effet du dérèglement climatique ?**

G. Devienne

### 3 « VOYAGE AU CENTRE DE LA TOURBE »

Afin de **répondre aux enjeux d'ancrage territorial de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans (25)**, de **nouveaux aménagements pédagogiques** ont été inaugurés en juillet 2023 par la Communauté de communes Frasne Dugeon, gestionnaire du site, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) Haut-Doubs Haute-Loue.

Sur cette réserve naturelle, une partie seulement présente des sentiers ouverts au public, en libre accès, avec des infrastructures adaptées à la sensibilité du site tourbeux et inclusives pour tous les publics. Les nouveaux aménagements ont consisté à **développer l'offre de découverte pédagogique et à améliorer l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap**. Une rénovation des équipements existants a également été réalisée. Le nouveau parcours « Voyage au centre de la tourbe » propose ainsi des aménagements et outils ludiques pour découvrir les tourbières : **plateformes pédagogiques, média numérique et plateforme d'observation surélevée**. L'objectif recherché ici est la sensibilisation des publics, l'une des vocations des réserves naturelles, notamment vis-à-vis des enjeux environnementaux tels que le climat, l'eau, le carbone et la biodiversité.

**Porteur du projet :** Communauté de communes Frasne Dugeon  
**Partenaire technique :** EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue  
**Coût total du projet :** 400 660€ HT  
**Partenaire financier :** Région Bourgogne-Franche-Comté (Plan d'accélération de l'investissement régional)

Pour découvrir le site, rendez-vous au chalet d'accueil (Hameau de l'étang à Frasne) ou sur <https://tourbieresfrasne.visite.zone/>



Le concept de ce nouveau parcours est de partir à la découverte des tourbières en compagnie de trois personnages grâce à l'application de visite de la réserve naturelle.



**Marine VECK**

Communauté de communes Frasne Dugeon  
[tourbieres@frasnedugeon-cfd.fr](mailto:tourbieres@frasnedugeon-cfd.fr)

### 4 VERS UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES MARAIS TUEUX DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

Milieux emblématiques du Plateau de Langres, les marais tufeux forment l'**un des ensembles les plus remarquables de France**. Leur forte naturalité, leur richesse écologique et leur rareté justifient leur reconnaissance comme **« cibles patrimoniales »** dans la Charte du Parc national de forêts.

Les premiers atlas des marais du territoire datant des années 90 et aucune synthèse n'ayant été réalisée depuis, **une étude de diagnostic** a été engagée en 2024 par le Parc national pour actualiser les connaissances sur ces milieux naturels et alimenter les futures actions de conservation.

Trois phases ont été prévues :

- la cartographie et la validation du périmètre des marais existants avec synthèse bibliographique,
- leur caractérisation sur le terrain à partir d'espèces indicatrices et d'indices de dégradation,
- l'élaboration d'un programme d'action en fonction de leur état de conservation.

Ce travail partenarial, **concernant plus de 200 marais** dont une centaine se situe en Cœur de Parc national, aboutira fin 2025 à un état des lieux.

Les données collectées permettront de **prioriser les actions de gestion**, dans un contexte de fortes pressions (drainage, enrichissement, piétinement, plantations), alors même que ces milieux jouent un rôle essentiel dans la régulation de l'eau, le stockage du carbone et le maintien de la biodiversité locale.



Marais de Saint-Germain-le-Rocheux (21)  
J. Lambrey - Parc national de forêts

**Porteur du projet :**

Parc national de forêts

**Partenaires techniques :**

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Office national des forêts

**Coût total du projet :** 44580€ HT

**Partenaire financier :** Agence de l'eau Seine-Normandie (80%) dans le cadre de l'appel à projet « Biodiversité »

**Julie LAMBREY**

Parc national de forêts  
[julie.lambrey@forets-parcnational.fr](mailto:julie.lambrey@forets-parcnational.fr)



Mare forestière restaurée dans le cadre du projet « Trame turquoise »

A. Pernot



## 1 UNE COMMUNE FORTEMENT MOBILISÉE POUR PRÉSERVER SA TRAME TURQUOISE

De 2021 à 2024, la commune de Vincent-Froideville (39) a porté sur son territoire, aux côtés de la **Fédération départementale des chasseurs du Jura**, un projet d'ampleur en faveur de la biodiversité inféodée à la Trame turquoise\*.

Un **état des lieux** a tout d'abord permis de recenser **78 plans d'eau sur la commune dont 64 mares**, s'avérant pour la plupart dégradées. Afin d'améliorer les continuités écologiques, **22 mares (privées ou communales) ont donc été restaurées et 4 créées**. Et une amélioration de la fonctionnalité de la Trame turquoise vis-à-vis de la biodiversité est déjà observée ! Des **haies plantées** en février 2025 recréeront de plus des habitats terrestres pour la faune.

En parallèle, pour une bonne réussite du projet, la commune a misé sur l'**appropriation locale**. Réunions publiques et sorties nature, articles dans la presse et dans le bulletin communal, posts sur les réseaux sociaux, contacts et échanges avec les propriétaires de plans d'eau, création d'un sentier de découverte, et bien d'autres actions, ont fortement contribué à la sensibilisation et à l'implication des habitants.

**Porteurs du projet :** Commune de Vincent-Froideville et Fédération départementale des chasseurs du Jura

**Partenaire technique :** Office national des forêts (pour la restauration des mares communales forestières)

**Coût total du projet :** 97 500 € HT dont 40 000 € HT pour les travaux

**Partenaires financiers :**

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (70 % dans le cadre de l'appel à projets « Restauration de la Trame turquoise » lancé en 2021), Région Bourgogne-Franche-Comté (20 %)



Suite à sa candidature déposée pour la restauration des deux dernières mares mais aussi pour d'autres projets de préservation de la biodiversité de Vincent-Froideville dont la création d'un verger de sauvegarde, la commune a été labellisée Territoire engagé pour la nature. Ce dispositif national de l'Office français de la biodiversité, animé en région par l'Agence régionale de la biodiversité, vise à faire émerger et à accompagner les projets concrets des collectivités en faveur de la biodiversité.

Pour en savoir plus : [www.arb-bfc.fr/territoires/](http://www.arb-bfc.fr/territoires/)

\* Trame turquoise : ensemble connecté de zones d'interface entre des milieux aquatiques et des milieux terrestres nécessaire à la bonne expression de la biodiversité aquatique et humide

## 2 MILIEUX HUMIDES ET ESPACES NATURELS SENSIBLES NE FONT PRESQUE QU'UN DANS LA NIÈVRE !

Face à la conjonction de la 6<sup>e</sup> extinction du vivant et de l'enjeu d'adaptation du territoire au changement climatique, les élus du **Conseil départemental de la Nièvre** ont voulu engager en 2021 l'actualisation du **Schéma directeur des Espaces naturels sensibles**, à l'occasion des 30 ans de cette compétence départementale.

Ceci vise à accélérer la stratégie de protection du vivant et des services écosystémiques, notamment ceux rendus par les milieux humides.

Un **travail important d'identification et de priorisation** a été réalisé avec l'Organisation régionale de l'expertise naturaliste, mais également en mobilisant les élus locaux (présidents d'intercommunalités et maires), les associations et les Nivernais. Au final, **près de 60 % des Espaces naturels sensibles potentiels identifiés s'avèrent être des milieux humides** : têtes de bassins versants, tourbières, réseaux de mares bocagères ou encore cours d'eau à préserver. Cela témoigne de la responsabilité du territoire nivernais en la matière et que le slogan « La Nièvre, vert pays des eaux vives » est toujours d'actualité !



Prairies et forêts humides des Feuillets à Decize (58)

M. Boudeau - CD 58

**Fabrice ALRIC**

Conseil départemental de la Nièvre  
[fabrice.alric@nievre.fr](mailto:fabrice.alric@nievre.fr)

### 3 UN COURS NOUVEAU POUR UN RUISSEAU

Au sein de la zone humide de Tarcenay, propriété de la **commune de Tarcenay-Foucherans (25)** gérée par la Fédération des chasseurs du Doubs, **le ruisseau du Bois des Fallets et ses milieux associés ont été restaurés en 2024** dans le cadre du programme ReZo\*. Ce ru avait en effet été anciennement rectifié sur 500m, avec création d'un réseau de 400m de fossés, afin de drainer la zone humide pour la sylviculture.

Les travaux de restauration, portés par l'**EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue** au titre de la compétence GEMAPI\*, ont consisté en l'**enlèvement des résineux** en bordure du ruisseau, au **comblement des fossés et du lit rectifié** par des matériaux prélevés sur place, et au **maintien de quelques mares. Un lit-guide sinueux, volontairement sous-dimensionné, a également été creusé.** C'est le cours d'eau lui-même qui, au gré de ses premières crues, ajustera les largeurs et profondeurs finales du lit.

Et **les bienfaits des travaux se sont vite fait ressentir !** Végétation caractéristique des milieux humides, amphibiens et libellules ont rapidement colonisé la zone. Les premiers résultats des suivis piézométriques\* montrent également une remontée de la nappe de 0,5m en moyenne !

#### Porteur du projet :

EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

#### Partenaires techniques :

Fédération des chasseurs du Doubs,  
Association communale de chasse agréée  
de Tarcenay, Office national des forêts

**Coût total du projet : 83860€HT**

**Partenaire financier :** Agence de  
l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (80%)

\* Programme ReZo : programme de préservation des milieux humides porté par la Fédération des chasseurs du Doubs

\* GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

\* Suivi piézométrique : suivi effectué par un piézomètre, dispositif de mesure de la profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine



Vue en drone du ruisseau du Bois des Fallets après travaux

EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

**Benjamin KNAEBEL**

EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue  
b.knaebel@eaudoubsloue.fr

### 4 UN PROJET RÉGIONAL EN FAVEUR DES MARES ET DE LA BIODIVERSITÉ ASSOCIÉE

Le **projet MARES**, porté par les **Fédérations départementales des chasseurs 21, 25, 58, 70, 90** et la **Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté**, vise à **améliorer la fonctionnalité écologique des mares dégradées**. L'objectif est de retrouver des habitats favorables à la biodiversité et ainsi participer à l'amélioration des continuités écologiques de la Trame verte et bleue.

Depuis 2023, **65 mares ont ainsi été restaurées et 4 mares créées** sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec les différents partenaires sollicités (propriétaires, acteurs cynégétiques, communes, agriculteurs, services de l'État, etc.).

Les Fédérations du Doubs, Haute-Saône et Territoire-de-Belfort ont par ailleurs initié **un référencement des mares forestières** sur leur département en s'appuyant sur le réseau cynégétique fédéral. Début 2025, ce sont **un peu plus de 1 800 mares qui ont été référencées et caractérisées** sur le terrain ! Ces données sont intégrées à la base de données régionale « mares » et permettront de prioriser de futurs territoires d'intervention.

**Le projet MARES se poursuit** actuellement avec l'objectif de finaliser le référencement des mares forestières et de restaurer/créer puis suivre environ 30 mares chaque année.

Vue en drone d'une mare restaurée, deux ans après travaux  
FDC 58



**Apolline RIETSCH**

Fédération régionale des chasseurs de  
Bourgogne-Franche-Comté  
a.rietsch@frc-bfc.com

**Porteur du projet :** Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté

**Partenaires techniques :** Structures animatrices Natura 2000, acteurs de la GEMAPI,  
Office national des forêts, Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté

**Coût total du projet : 132 500€ HT pour 2024-2025 dont 55 500€ de travaux**

**Partenaires financiers :** Office français de la biodiversité (67%), Fédération nationale des chasseurs (33%), dans le cadre du dispositif écocontribution



Chantier nature de bouturage de saules têtards avec les élèves de Longwy-sur-le-Doubs (39)  
CCPJ



### 1 UNE MOBILISATION COLLECTIVE POUR FAIRE DÉCOUVRIR LES MILIEUX HUMIDES

En février 2025, à l'occasion de la **Journée mondiale des zones humides**, la **Communauté de communes de la Plaine Jurassienne a coordonné, avec ses partenaires, une série d'animations** pour valoriser ces milieux naturels. L'objectif: mutualiser les efforts tout en respectant les approches de chacun, afin de sensibiliser un large public. Ce travail collectif a renforcé un réseau local autour de l'animation nature et de la sensibilisation environnementale.

**Quatre animations gratuites** ont ainsi mis en lumière la richesse du territoire, s'étendant des cultures céréalières du Finage aux paysages humides de la Bresse Jurassienne, en passant par la Basse vallée du Doubs :

- **Deux sorties ornithologiques et de découverte du bras mort du Doubs sur l'Espace naturel sensible du Mération**, proposées par Dole Environnement et le Syndicat mixte Doubs Loue ;
  - **Une sortie à Molay** animée par Jura Nature Environnement et l'EPTB Saône et Doubs et **mettant le Castor d'Europe à l'honneur** ;
  - **Un chantier nature de bouturage de saules têtards** à destination des élèves de Longwy-sur-le-Doubs pour découvrir l'intérêt écologique de ces arbres.
- Au total, **ce ne sont pas moins de 70 personnes qui ont été sensibilisées à la préservation des milieux humides** lors de ces animations !

**Porteur du projet :** Communauté de communes de la Plaine Jurassienne

**Partenaires techniques :**

Association Dole Environnement, Jura Nature Environnement, Syndicat mixte Doubs Loue, EPTB Saône et Doubs

**Coût total du projet :** 500€ HT pour le chantier « saules têtards »

**Adèle JULIARD**

Communauté de communes de la Plaine Jurassienne

[environnement@cc-laplane-jurassienne.com](mailto:environnement@cc-laplane-jurassienne.com)

### 2 UN PREMIER BILAN RÉGIONAL DES POPULATIONS D'OISEAUX D'EAU HIVERNANTS

En 2024, et pour la première fois, **un bilan du comptage des oiseaux d'eau hivernants - Wetlands International** - a été réalisé à l'échelle de la région par la Ligue pour la protection des oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté. Depuis 1990, ce suivi consiste à dénombrer à la mi-janvier les oiseaux sur des entités définies de milieux humides et à évaluer ainsi la répartition et les tendances des espèces hivernantes.

Avec **51 527 oiseaux d'eau (2 % de l'effectif national)**, les effectifs en Bourgogne-Franche-Comté se situent à peine au deçà de la moyenne des cinq précédents comptages. **Certaines espèces s'avèrent en légère augmentation**, comme le Canard siffleur et la Sarcelle d'hiver (dépassant pour la première fois les 3 000 individus), **ou en forte croissance**, à l'image du Canard chipeau (année record avec plus de 1 000 individus) et du Harle bièvre (92% des effectifs de la région soit 20% de l'effectif national concentrés sur cinq sites du Doubs et du Jura).

En revanche, dans un contexte national de déclin amorcé depuis le milieu des années 1990 (repli des populations hivernantes vers le nord), **les effectifs de Garrot à œil d'or et de Fuligules milouin et morillon sont jugés stables ou incertains** car fluctuant à l'échelle de la région.

**Pour en savoir plus, retrouvez l'ensemble des fiches espèces :** [bit.ly/fiches-oiseaux](https://bit.ly/fiches-oiseaux)

Bénévoles de la LPO en pleine observation et comptage d'oiseaux d'eau hivernants  
S. Maas - LPO BFC



**SAMUEL MAAS**

LPO Bourgogne-Franche-Comté  
[samuel.maas@lpo.fr](mailto:samuel.maas@lpo.fr)



Les totems en équilibre/déséquilibre suscitent la curiosité mais symbolisent aussi la fragilité des milieux humides.  
O. Girard - CEN Bourgogne

## UNE EXPOSITION INTERACTIVE À EMPRUNTER SANS MODÉRATION !

Pour mieux sensibiliser les citoyens à l'importance de préserver les milieux humides, le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté a créé l'exposition « Et si... les milieux humides pouvaient parler ? Le manifeste des mal-aimés ». Et ce nouvel outil de sensibilisation est mis à la disposition de tous !

### UNE EXPOSITION QUI DONNE LA PAROLE AUX MILIEUX HUMIDES

Souvent mal-aimés et méconnus, les milieux humides s'adressent ici directement aux visiteurs pour **tenter de déconstruire les idées reçues à leur sujet**. Faire évoluer les représentations que les citoyens se font d'eux est un premier pas pour leur préservation !

#### Quelques exemples d'idées reçues abordées dans l'exposition

- On dit que nous sommes tous identiques, mais nous sommes tous différents.
- On dit que nous sommes inutiles, mais nous sommes indispensables à des milliers d'espèces.
- On dit que nous sommes improductifs, mais nous vous fournissons de l'eau et de la nourriture.

### UNE EXPOSITION LUDIQUE ET ORIGINALE

Composée de **totems**, cette exposition innovante interpelle par son occupation de l'espace et suscite la curiosité par son design. Elle met également les **sens en éveil** avec des **éléments à toucher** et à **manipuler**, des **sons à écouter**, des **odeurs à sentir**, etc.



Sur un totem, chaque face propose une idée reçue déconstruite ensuite à l'aide de textes, illustrations, manipulations, etc.  
O. Girard - CEN Bourgogne



### UNE EXPOSITION QUI S'ADAPTE À VOS BESOINS

Deux jeux de trois totems existent. Chaque jeu déconstruit les mêmes idées reçues mais de manière différente et/ou avec des éléments différents. Il est possible d'**utiliser deux ou trois totems d'un jeu** mais aussi de **regrouper les deux jeux** pour avoir une exposition plus conséquente.

#### Pour en savoir plus :

<https://bit.ly/docs-expo-pmh>

Si vous êtes intéressé pour emprunter l'exposition, vous pouvez contacter :

- Clément BASTIN  
clement.bastin@cen-bourgogne.fr  
06 23 80 61 39
- Manon GISBERT  
manon.gisbert@cen-franche-comte.org  
06 29 30 34 81

Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté a plus d'un outil de sensibilisation à la préservation de ces milieux naturels dans son sac ! Un diaporama-type de présentation des milieux humides de la région ainsi qu'un livret à destination du grand public existent déjà. Ils sont disponibles ici :

- [bit.ly/diaporama-MH](https://bit.ly/diaporama-MH)
- [bit.ly/livretMH](https://bit.ly/livretMH)



Deux sentiers aménagés permettent de découvrir les Près de Ménétreuil dont un accessible aux personnes à mobilité réduite.  
G. Aubert - CEN Bourgogne



## LES PRÉS DE MÉNETREUIL



Parking et sentier accessibles aux personnes à mobilité réduite

Au cœur de la Bresse bourguignonne, les Près de Ménétreuil (71) abritent divers milieux naturels typiques de ce territoire : vastes prairies humides, étang, mare, ancien bras de rivière, haies et boisements. La flore et la faune qui s'y développent sont particulièrement adaptées aux conditions humides du site. Pour une immersion dans cet univers, **deux sentiers balisés et ponctués de panneaux d'information** ont été aménagés par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, gestionnaire du site : une grande boucle de 1,8 km et une petite boucle de 600 m, entièrement sur pilotis et **adaptée aux personnes à mobilité réduite**.

Attention, le site est inondable en période de crues (hiver et début du printemps) ! Visite et découverte de la flore sont idéales entre avril et juillet.

Pour en savoir plus : [www.cen-bourgogne.fr](http://www.cen-bourgogne.fr)



Stellaire des marais

C. Foutel - CEN Bourgogne

### QUI CONTACTER ?

#### EN BOURGOGNE



Coordination du Pôle Milieux humides  
[pole-mh-bfc@cen-bourgogne.fr](mailto:pole-mh-bfc@cen-bourgogne.fr)  
Tél : 03 80 79 25 99

[www.cen-bourgogne.fr](http://www.cen-bourgogne.fr)

#### EN FRANCHE-COMTÉ



Coordination du Pôle Milieux humides  
[pole-mh-bfc@cen-franchecomte.org](mailto:pole-mh-bfc@cen-franchecomte.org)  
Tél : 03 81 53 04 20

[www.cen-franchecomte.org](http://www.cen-franchecomte.org)

### LETTRÉ D'INFORMATION RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Lettre d'information réalisée par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté

**Directeurs de publication :**  
Muriel LORIOD-BARDI (CEN Franche-Comté)  
Régis DESBROSSES (CEN Bourgogne)

**Comité de rédaction :**  
AELB, AERMC, AESN, ARB BFC, Communauté de communes des Vosges du Sud, CD 25, CD 39, CD 90, CEN Bourgogne, CEN Franche-Comté, CPIE Bresse du Jura, DREAL BFC, FDCJ, OFB, PNRM, Région BFC, SHNA-OFAB, SVO, SMMSBVSA, SMYM, SR3A

**Comité technique :**  
Manon GISBERT (CEN Franche-Comté)  
Clément BASTIN (CEN Bourgogne)  
Caroline NAJEAN (CEN Bourgogne)

**Graphisme :** Olivier GIRARD (CEN Bourgogne)

N° ISSN - en cours  
Imprimée à 4 500 exemplaires  
par Graphi System - Dijon